

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, MUIA Jean-Christophe, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusée : CASAMASSA Laurianne (pouvoir à A. NOTTON).

Convocation du 22 mai 2017.

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE

1- Objet : Aménagement de la Place Feltin. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Maire rappelle que lors des conférences territoriales de décembre 2016, le Conseil Départemental avait accordé une subvention de 24 591,00 € pour l'aménagement de la Place Feltin (travaux et honoraires estimés à 163 940,00 € HT).

Un deuxième dossier avait été déposé pour la réfection de trottoirs à l'entrée ouest du village sur la RD 1084 et pour lequel une subvention avait également été accordée mais sur la dotation 2018.

Considérant l'urgence des travaux à réaliser sur la RD 1084, il a été décidé d'intervenir les dossiers après accord du Conseil Départemental soit :

- 2017 : Réfection des trottoirs sur la RD 1084
- 2018 : Aménagement de la Place Feltin

Il convient donc de redéposer une nouvelle fiche d'intention de projet pour la dotation territoriale 2018 pour l'aménagement de la place Feltin.

L'étude ayant évolué depuis le premier dépôt de dossier, le maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet définitif et les montants estimés à :

- | | |
|---|--------------|
| - Honoraires : | 11 563,00 € |
| - Travaux : | 167 839,00 € |
| - Éclairage : | 16 250,00 € |
| - Divers (annonces légales, diagnostic amiantes...) | 1 675,00 € |

Soit 197 327,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

VALIDE le projet d'aménagement de la Place Feltin pour une identification de l'entrée du village, une gestion des accessibilités piétonnes et une identification des zones de stationnement.

RETIENT le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Maîtrise d'œuvre	11 563,00	Région	8800,00
Travaux	167 839,00	Département (aménagement cœur de village)	30 000,00
Éclairage	16250,00	SIEA	4027,00
Divers (annonces, diagnostic...)	1675,00	Auto-financement	154 500,00
Total	197 327,00	Total	197 327,00

VALIDE l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.

SOLLICITE l'aide du Département au titre de la Dotation Territoriale 2018 et DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

2- Objet : Aménagement de la Place Feltin : convention avec le Département.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'aménager la Place Feltin sur la RD 91 en créant des trottoirs, des places de stationnement et des espaces verts.

S'agissant de travaux dans l'emprise du domaine public routier départemental, il est nécessaire d'établir une convention avec le Département pour préciser les conditions administratives, techniques et financières de réalisations de ces travaux.

Il soumet à l'assemblée, le projet de convention établi par les services départementaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

ACCEPTTE les termes de la convention qui lui est proposée.

AUTORISE le Maire à la signer.

3- Objet : Aménagement des trottoirs sur la RD 1084 et gestion des eaux pluviales : demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Maire rappelle la délibération du 23 juin 2016 validant le projet de réfection des trottoirs à l'entrée ouest de PONCIN sur la RD 1084 et la gestion des eaux pluviales et sollicitant l'aide du Conseil Départemental.

Un nouveau dossier de demande de subvention doit être déposé auprès des services du Département approuvant le plan de financement définitif du projet précisant le coût réajusté et le montant de la subvention départementale pré-réserve soit :

- Montant des travaux : 44 447,70 € HT
- Dotation Territoriale Départementale : 6 667,15 €
- Auto-financement : 37 780,55 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

4- Objet : Programme éclairage public avec le Syndicat d'Énergie et d'É-Communication de l'Ain (SIEA) - Plans de financement.

Le Maire rappelle les travaux prévus sur le territoire de la commune en 2017 : aménagement de la Place Feltin et restauration du pont du Veyron. Ces travaux sont concernés par des travaux d'éclairage public. Le SIEA propose les plans de financement suivant :

- **Place Feltin** :

Montant des travaux (TTC)	19 500,00 €
Participation du syndicat	4 027,20 €
Fonds de compensation de TVA	3 198,78 €
Charge de la commune	12 274,02 €

- **Pont du Veyron** :

Montant des travaux (TTC)	12 100,00 €
Fonds de compensation TVA	1 984,88 €
Dépense nette restant à charge de la commune	10 115,12 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
ACCEPTE les plans de financement ci-dessus.
DÉCIDE la réalisation de ces travaux.
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

5- Objet : Cession de terrain et transfert de propriété au profit de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17/12/2014 prévoyant la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AB n°371 - rue Verchère, au profit de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour la construction d'un pôle multi-accueil petite enfance.

Afin de procéder à la signature de l'acte, il convient de préciser l'emprise réelle du bâtiment et de ses annexes soit 1316 m² conformément au document d'arpentage réalisé par Jean-Luc BOLLACHE, géomètre-expert à NANTUA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du tènement correspondant à la surface cédée et rappelle que les frais d'acte notarié sont pris en charge par la Communauté de Communes.

6- Objet : Tarifs 2017-2018 Restaurant Scolaire de Poncin.

Le Conseil Municipal

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
FIXE comme suit le prix des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2017/2018.

4.30 € pour les élèves inscrits régulièrement à la cantine.

4.80 € pour les repas occasionnels.

5.30 € pour les repas adultes.

7- Objet : Contrat de maintenance des progiciels MUNICIPAL (gestion de la Police Municipale) et MUNICIPAL CANIS (gestion des animaux dangereux).

Monsieur le Maire explique que notre ASVP est équipé depuis 2016 de logiciels MUNICIPAL (outil de travail pour les missions de police municipale) et MUNICIPAL CANIS (gestion des animaux dangereux).

Il convient de souscrire un contrat de maintenance de ces logiciels pour permettre une mise à jour des logiciels pour être conforme à la législation.

La société LOGITUD, fournisseur des logiciels, propose un contrat de maintenance au tarif de 372,00 € HT (Municipal : 298,50 € + Municipal canis : 73,50 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

ACCEPTÉ la proposition de contrat de la société LOGITUD.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

8- Objet : Modalité de règlement des sociétés GRENKE Et FAIRCOM

Monsieur MUIA, Adjoint aux finances, explique qu'il convient de signer une convention tripartite entre :

- la société GRENKE, société de location du matériel téléphonique,
- la société FAIRCOM, fournisseur d'abonnement téléphonique,

La trésorerie de Pont d'Ain

et la Commune pour permettre le prélèvement automatique comme mode de paiement

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite pour permettre le prélèvement automatique des dépenses afférentes à la location du matériel de téléphonie et aux abonnements téléphoniques

9- Objet : Contrat d'entretien du système d'horlogerie, sonnerie et paratonnerre de l'église et de l'hôtel de ville.

Monsieur Christophe FOURNIER, Adjoint au Maire chargé des bâtiments, rappelle que depuis plusieurs années, la maintenance et la vérification des installations d'horlogerie, sonnerie et paratonnerre de l'église et de l'hôtel de ville sont effectuées par la société Tout pour le Clocher.

Cette société a été rachetée par les établissements BODET, qui propose un contrat d'entretien annuel pour les mêmes prestations au tarif de 360 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le contrat proposé par la société BODET.

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

10- Objet : Location logement type 5 - avenue du Parc. Bail au profit de Mme GUILLON Magalie.

Le Maire présente la candidature de Madame GUILLON Magalie, intéressée par le logement T5 avenue du Parc, suite à la nécessité d'un relogement d'urgence.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer ce studio à Madame GUILLON Magalie, à compter du 1^{er} juillet 2017.

FIXE le montant du loyer mensuel à 600 €, charges non comprises et le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer soit 600 €.

APPROUVE le bail établi au profit de Madame GUILLON Magalie.

AUTORISE le Maire à signer le bail.

**11- Objet : Résiliation du bail de Monsieur Nolan AUBER et Madame DANON Laura
T5 avenue du Parc.**

Vu la dédite adressée par Monsieur AUBER et Madame DANON le 29 mai 2017 concernant
le T5 avenue du Parc.

Le Conseil Municipal

AUTORISE la résiliation de ce bail au 24 juin 2017.

CHARGE Monsieur Anthony ANGELOT d'établir l'état des lieux.

Signatures des membres du Conseil Municipal présents :